

**Comptabilité - Exercice 1996 - Financement au Budget Supplémentaire
de diverses opérations du Budget Principal - Affectation partielle de l'excédent
du Compte Administratif 1995**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme convenu en séance du 4 mars dernier, le Conseil Municipal est invité à voter une somme de 27 080 000 F qui sera reprise au Budget Supplémentaire de l'exercice courant et correspondant à des dépenses qui compléteront les dotations inscrites au Budget Primitif de 1996 ou permettront de réaliser des opérations non financées dans le cadre de ce budget.

Cette procédure de financement est rendue possible en raison du solde positif dégagé au Compte Administratif de 1995.

Je vous rappelle que la Ville de Besançon applique la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14 depuis le 01/01/1996.

Cette instruction stipule que :

- le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

- les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du Compte Administratif dudit exercice.

Les résultats de l'exercice 1995 du Budget Principal ont été les suivants :

*** Section d'investissement**

1) Réalisations 1995

- Dépenses réalisées	- 476 859 473,30 F
- Recettes réalisées	+ 333 309 109,61 F
- Prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour équilibrer les dépenses d'investissement (M12)	+ 143 550 363,69 F
Solde des réalisations	----- 0,00 F

*** Section de fonctionnement**

1) Réalisations 1995

- Dépenses réalisées	- 831 840 880,25 F
- Recettes réalisées	+ 1 028 750 625,46 F
- Prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour équilibrer les dépenses d'investissement (M12)	- 143 550 363,69 F
Solde des réalisations ou excédent du CA 1995 (1)	----- + 53 359 381,52 F

2) Recettes affectées

- Recettes non encore affectées sur encaissement du versement-transport (2)	- 5 712 362,41 F

Excédent du CA 1995 disponible (1+2)	47 647 019,11 F

C'est donc par prélèvement sur ce solde disponible que les dépenses décidées par délibération du 4 mars dernier dont vous trouverez la liste ci-après, vont être financées :

I - Section d'investissement : compte 1068 - «Excédent de fonctionnement capitalisé»

- U.I.O.M. Fonds de renouvellement 90.622/2158.83006.32000	1 380 000 F
- Usine SUPERFOS Prés de Vaux - Acquisition des bâtiments 90.94/2131.96022.30100	2 000 000 F
- Transfert du Groupe scolaire Arsenal 90.11/2313.94011.33000	2 000 000 F
- Matériel de transport - Véhicules 90.022/2172.00511.32000	2 000 000 F
- Plan des déplacements au Centre-Ville - gestion du stationnement	8 000 000 F
. Travaux Parking Allende 90.64/2313.92027.35000	100 000 F
. Gestion stationnement Centre-Ville - études 90.64/203.96035.30100	500 000 F
. Gestion stationnement Centre-Ville - matériel divers 90.64/2158.96035.35000	6 200 000 F
. Gestion stationnement Centre-Ville - travaux 90.64/2315.96035.30300	1 200 000 F
- Matériel de bureau et informatique - Bureautique 90.022/2173.89019.10100	250 000 F

Sous-Total	15 630 000 F

II - Section de fonctionnement : compte 110 «report à nouveau»

- Place Cassin - Aménagement restaurant 92.90/65728.95074.30200	400 000 F
- Interventions diverses dans le secteur économie 92.90/65728.91036.30200	400 000 F
- Echangeur de Marchaux 92.64/65711.96008.30300	1 500 000 F
- ZAC Louise Michel 92.90/65721.92039.30100	2 200 000 F
- ZAC de Planoise 92.628/65721.78005.30300	3 100 000 F
- Aménagement Zone d'activités La Fayette 92.90/65721.88016.30300	1 000 000 F

- Convention de quartier Brulard 92.662/65717.89153.30300	2 500 000 F
- Fonds de concours à l'Etat - Palais Granvelle 92.23/65751.86021.33000	350 000 F
Sous-total	11 450 000 F
Total Général	27 080 000 F

Compte tenu des reprises précitées, l'excédent de fonctionnement du Budget Principal disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 20 567 019,11 F (47 647 019,11 F - 27 080 000,00 F).

M. BONNET : Monsieur le Maire, puisque le compte administratif est évoqué à nouveau et que je n'aime pas laisser les questions sans réponse, donc pour faire taire les inquiétudes quant à notre absence de débat sur le compte administratif, on nous a demandé d'être bref, on a été bref (rires).

M. LE MAIRE : On ne vous a pas demandé d'être muet ! (rires).

M. BONNET : Je voudrais ajouter que si nous sommes restés bouche bée, ce n'est pas pour autant que l'on est l'union des bouches bées mais on ne va peut-être pas revenir...

M. LE MAIRE : Vous aviez quelque chose à dire, Monsieur BONNET ? (rires).

M. BONNET : Sur les Carolingiens je n'avais rien de plus à dire mais sur notre vote, je crois qu'il y a suffisamment eu de débats en 1995, il y a eu des débats ici depuis le début de l'année sur le budget, sur la politique économique, on pourrait dire à quel point on n'est pas d'accord avec vous et cela justifie le fait qu'on ne vote pas oui, on peut dire aussi à quel point on n'a pas envie de voter contre Besançon, le fait qu'on ne vote pas non se justifie, donc on s'abstient. On aurait pu éventuellement parler un certain temps sur ces points mais il y en a 48 autres à voir et on a envie de pouvoir parler et avoir du temps sur les 48 qui viennent.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, on ne vous reproche rien, vous faites ce que vous voulez, vous votez oui, pour, contre, ce qu'il eut été peut-être préférable, c'est que vous vous expliquiez avant le vote. Vous auriez dit, voilà mon groupe pour telle ou telle raison ne veut pas voter pour, on ne veut pas voter contre, donc on s'abstient. Point final.

Mais ici chacun fait ce qu'il veut et quand il y a un vote, quand on peut l'expliquer préalablement, on l'explique et c'est tout. Mais on ne vous reproche absolument rien. Si la prochaine fois vous voulez voter pour, on est parfaitement d'accord.

M. BONNET : On a été un peu trop bref, puisqu'on nous a demandé d'être bref, on le sera moins.

M. PINARD : Simplement pour constater que les carpes ont du retard à l'allumage (rires).

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.